

CHARTRE BPE2M

La signature de cette charte est obligatoire dès que le licencié et ses parents choisiront d'intégrer le club de Basket des Portes de l'Entre 2 Mers et vous vous engagez donc à respecter toutes les règles énoncées ci-dessous, indispensables à la vie associative.

Engagements du club :

- Mettre à disposition du licencié les moyens matériels pour atteindre les objectifs fixés (en fonction des catégories d'âge): créneaux horaires d'entraînements, matériel technique, maillots, shorts, etc...
- Fournir un encadrement technique de qualité pour assurer les séances d'entraînements et les matchs.
- Fournir le calendrier des rencontres dès le début de la saison sportive.
- Permettre au licencié de s'épanouir dans une pratique sportive en compétition.
- Veiller à ce que soit respectée l'intégrité physique du licencié.
- Tenir le licencié informé sur la vie du club.

Engagements du licencié :

- Ne pas insulter, frapper, menacer l'intégrité physique ou morale de toute personne.
- Participer à toutes les séances d'entraînements proposées par l'encadrement technique de son équipe.
- Participer à toutes les rencontres officielles inscrites au calendrier de son équipe.
- Participer à la vie du club: de la table de marque et à l'arbitrage des matchs à domicile.
- Respecter les règles de vie en équipe.
- Ne pas utiliser son téléphone portable pendant les entraînements et les matchs .
- Respecter les différents acteurs d'un match (arbitres, table de marque, adversaires, public, ses coéquipiers et son coach)
- Respecter le règlement intérieur du club (joint à la demande de licence).

Engagements des parents :

- Respecter les horaires de rendez -vous fixés par le club.
- Prévenir l'entraîneur de sa catégorie en cas d'absence de son enfant (entraînements et matchs)
- Respecter les choix des entraîneurs dans la composition de l'équipe, ne pas empiéter sur leurs prérogatives techniques.
- Adopter un comportement exemplaire dans les tribunes vis-à-vis de son enfant, des joueurs, entraîneurs, dirigeants .
- Respecter les arbitres lors des matchs en adoptant un comportement fairplay.
- Conduire son enfant aux entraînements et l'accompagner lors des matchs à l'extérieur.

Si l'un de ces engagements n'est pas respecté, des sanctions sont prévues (cf. règlement intérieur)

Le club tient à ce que tous les joueurs, parents, entraîneurs et dirigeants symbolisent un esprit sportif et des valeurs de partage et de respect.

Le licencié, un ou les parents pour les mineurs

Nom et prénom du joueur

Pour le club, le Président,

**BASKET DES PORTES
DE L'ENTRE DEUX MERS**